



La CEIF FNAIM lance une Bourse aux Références pour ses adhérents

Un service de Bourse aux Références va être proposé aux experts de la Chambre pour leur permettre de mettre en commun leurs ressources.

A partir du **5 juin 2015**, la **Chambre des Experts Immobiliers de France** inaugure un nouveau service qu'elle met à disposition de ces **700 adhérents**. Il s'agit d'un **service boursier** qui met en relation un possesseur de références avec un potentiel acquéreur. L'objectif de cette **Bourse aux Références** est de mettre en relation nos experts avec leurs confrères et d'échanger leurs références.

Les participants peuvent accéder à cette bourse d'après leur **espace personnel** et mettre en ligne toutes les références qu'ils souhaitent. Pour cela, il leur suffit de **remplir différents champs** qui définiront le bien expertisé (type de bien, localisation, surface etc.). Certains champs sont privés et permettent aux experts de renseigner des notifications personnelles concernant leurs expertises. Pour se procurer des références, nos experts peuvent **effectuer une recherche** par type de bien et par localisation. Cette recherche repose sur un **concept d'affinité**, qui permet de proposer aux experts des **références personnalisés** selon leurs attentes. Les biens renseignés apparaissent ainsi sur une cartographie, et sont représentés par un point qui désigne la localisation précise du bien.

Après avoir repéré un bien sur la Bourse, l'expert à la recherche de références peut **envoyer une demande à son confrère** pour accéder aux détails du bien. Cette demande, qui peut être accompagnée d'un message personnel, est ensuite retournée avec une validation, si l'expert accepte de transmettre ses informations.

Un système de **monnaie virtuelle** permet par ailleurs de gratifier les participants qui acceptent de communiquer leurs références. Ces crédits, appelés **B'IMMS**, sont donc une monnaie d'échange qui permet de **réaliser des transactions**, afin d'acheter ou de vendre des références. A termes, en cumulant ces B'IMMS, nos experts pourront bénéficier d'offres privilégiées.

Pour plus d'informations, veuillez écrire à l'adresse chambrenationale@expertfnaim.org.

A propos de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM ...

Créée en 1973, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM est une organisation professionnelle nationale représentative d'experts en évaluation immobilière. Elle rassemble plus de 700 professionnels, tous membres de la FNAIM, qui exercent leur mission en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-Mer. Les experts en évaluation immobilière interviennent pour le compte de valorisation de portefeuilles : investisseurs institutionnels ou à destination de donneurs d'ordre privé dans le cadre d'une transmission à titre onéreux ou gratuit (vente ou donation), dans le cadre d'une séparation de patrimoine, d'une succession, dans les rapports avec l'administration fiscale pour le calcul de l'ISF (impôt sur la fortune), pour la valorisation des murs ou encore pour le calcul de l'indemnité d'éviction et l'évaluation de la valeur locative de locaux commerciaux.